



Lycée Européen,

02600 VILLERS-COTTERETS
Annie PICARD, proviseure

Le contexte sanitaire du Covid-19, m'amène à vous informer des dispositions arrêtées pour l'établissement, conformément au protocole national actualisé. Le respect de ces mesures permet à la communauté éducative d'aborder cette rentrée avec la sérénité nécessaire à chacun pour le développement des apprentissages.

→ **Le port du masque :**

- **Dans les locaux du lycée** et en toutes circonstances, y compris dans les parcs de l'établissement : **port du masque obligatoire**, à l'exception du temps consacré à la prise du repas, aux pratiques sportives, et aux nuitées à l'internat, pour les élèves comme les personnels.

N.B : Les élèves doivent être équipés du nombre de masques nécessaire pour la journée, ou la semaine, selon le régime scolaire.

→ **Respect des gestes barrières :**

1 – le lavage des mains, plusieurs fois par jour :

- Équipement des sanitaires de savon liquide et de serviettes en papier à usage unique.
- Présence de gel hydro alcoolique dans chaque salle de l'établissement et de serviettes en papier à usage unique.
- Il est par ailleurs souhaitable que les élèves soient équipés de mouchoirs en papier et d'un petit flacon individuel de gel hydroalcoolique.

2 – la distanciation physique : elle n'est plus obligatoire dans les espaces clos, salles de classes, CDI, salle de demi-pension, internat... dans la mesure où elle n'est pas matériellement possible pour l'accueil de tous les élèves du Lycée Européen.

Pour autant, élèves ne doivent pas se saluer en se serrant la main, et doivent éviter les embrassades.

→ **Les procédures de nettoyage et aération des locaux :**

- Les salles de classe seront nettoyées quotidiennement, avec une attention particulière portée aux surfaces les plus fréquemment utilisées : tables, chaises, poignées de porte...
- Présence de lingettes désinfectantes dans chaque salle afin de procéder au nettoyage des matériels partagés.
- Les salles seront aérées plusieurs fois par jour.

→ **Concernant la restauration**

- Lavage des mains obligatoire au début du passage au self.
- Port du masque également obligatoire jusqu'au moment où l'élève est assis et s'apprête à prendre son repas.
- Le masque ne doit pas être posé sur la table mais dans une pochette individuelle.
- Afin de limiter les déplacements des élèves et des personnels :
 - o Les fontaines à eau sont neutralisées et des bouteilles seront mises à disposition sur les tables de restauration.
 - o Les salad'bars seront fonctionnels mais les élèves ne seront pas autorisés à y retourner après s'être servis.

→ **Concernant les élèves à l'internat:**

- Dans ce contexte, les élèves veilleront à ranger quotidiennement leur chambre et à débarrasser leur bureau, afin de ne pas entraver la circulation et le travail des agents.
- Il en va de même pour les sanitaires : les affaires de toilettes seront rangées dans une trousse de toilette et dans l'armoire de la chambre chaque jour.

→ **Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de fièvre, 38° ou plus, ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19.**

Les symptômes essentiels sont : sensation de fièvre, toux, et / ou essoufflement, perte du goût et / ou de l'odorat.

- Les élèves ayant été testés positivement,
 - les élèves dont un membre du foyer a été testé positivement,
 - les élèves identifiés comme contact à risque,
- ne doivent pas se rendre au lycée et doivent en informer Madame la proviseure.

→ **Conduite tenue par l'établissement :**

1 - Face à un cas suspect :

- L'infirmière accompagne l'élève ou le personnel en salle d'accueil provisoire.
- Isolement de l'élève ou du personnel dans cette pièce dédiée dans l'attente du retour à domicile ou d'une prise en charge médicale.
- L'infirmière signale le cas au chef d'établissement.
- Elle appelle les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant dans les meilleurs délais.
- Le chef d'établissement prévient le Directeur Académique et le médecin scolaire.
- Nettoyage au virucide des espaces et équipements au contact de la personne.

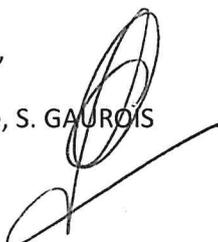
2 - Face à un cas avéré (test positif) :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le chef d'établissement.
- Information des personnels et parents des élèves ayant pu entrer en contact avec la personne positive.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux et objets touchés dans les 48 heures.

Sachant pouvoir compter sur l'esprit civique et responsable de nos élèves, je souhaite à chacun une très bonne rentrée scolaire.

Cordialement à toutes et à tous,

Madame l'adjointe gestionnaire, S. GAUROIS



LYCEE EUROPEEN
PROVISEURE
A. PICARD
Madame la proviseure, A. PICARD
VILLERS COTTELETS

